

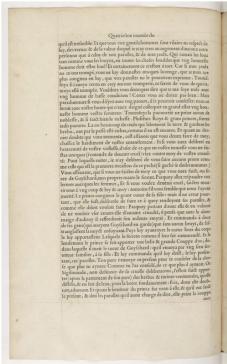
[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Œuvre : Decameron](#)[Collection](#)[Structuration](#)

[Corpus : Éditions en langue française - Décaméron](#)[Collection](#)[Exemplaire : 1545](#)

[Étienne Roffet Decameron](#) [BnFItem](#)[Texte : 1545](#) [Étienne Roffet Decameron](#) [J4](#)

[N01](#)[Fichier](#)[[Sans titre](#)]

Voir la transcription de ce fichier



ÉditeurÉquipe Tragiques Inventions, Magda Campanini (Univ. Ca' Foscari-Venezia), Anne Réach-Ngô (UHA, IUF) ; EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)

Mentions légalesFiche : Équipe Tragiques Inventions, Madga Campanini

(Université Ca' Foscari), Anne Réach-Ngô (UHA, IUF) ; EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR)

## Informations sur cette page

Transcription

qu'il est tresnable, et que tous voz gentilzhommes sont vilains au respect de luy, des vertuz & de la valeur duquel je n'ay creu au jugement d'aucune autre personne que à celuy de vos parolles, & de mes yeulx. Qui jamais les loua tant comme vous les louyez, en toutes les choses louables que ung honneste homme doit estre loué ? Et certainement ce n'estoit à tort, car si mes yeulx ne m'ont trompé, vous ne luy donnastes oncques louenge, que je n'en aye plus congneu en luy, que vos parolles ne le pouvoient exprimer. Toutefois si j'avoye receu en cecy aucune tromperie, ce seroit de vous de qui j'auroys été trompée. Vouldrez vous doncques dire que je me soye mise avec ung homme de basse condicion ? Certes vous ne diriez pas bien, mais paraventure si vous disyez avec ung paovre, il se pourroit confesser, mais ce seroit avec vostre honte qui n'avez daigné colloquer en grand estat ung honneste homme vostre serviteur. Toutesfoys la paouvreté ne prive aucun de noblesse, & si faict bien la richesse. Plusieurs Roys et grans princes, furent jadis paovres. Là où beaucoup de ceulx qui labourent la terre & gardent les brebis, ont par le passé été riches, comme il en est encores. Et quant au dernier doublet qui vous tormenté, c'est assavoir que vous devez faire de moy, chassez le hardiment de vostre entendement. Et si vous avez delibéré en l'extremité de vostre viellesse, d'user de ce que en vostre jeunesse vous ne feistes oncques (j'entendz de devenir cruel) usez contre moy de vostre cruaulté, pour laquelle eviter, je n'ay delibéré de vous faire aucune prière comme celle qui est la premiere occasion de ce peché (si peché se doit nommer). Vous asseurant, que si vous ne faictes de moy ce que vous avez faict, ou ferez de Guyschard, mes propres mains le feront. Parquoy allez respandre voz lermes avecques les femmes. Et si vous voulez devenir cruel, faictes mourir tout à ung coup & luy & moy, aumoins s'il vous semble que nous l'ayons mérité ». Le prince congneut le grant cuer de sa fille, mais il ne creut pourtant que elle fust

deliberée de faire ce à quoy tendoyent ses parolles, & comme elle disoit vouloir faire. Parquoy partant d'avec elle et en volonté de ne vouloir user envers elle d'aucune cruaulté, il pensa que avec le dommaige d'aultruy il reffrediroit son ardente amytié. Et commanda à deux de ses gens (qui avoyent Guischard en garde) que sans aucun bruyt, ils l'estranglassent la nuyct ensuyvant. Puys luy ayans tyré le cuer hors du corps le luy apportassent. Lesquelz le feirent comme il leur fut commandé. Et le lendemain le prince se fit apporter une belle & grande Coupe d'or, dedans laquelle il mei le cuer de Guyschard, qu'il envoya par un sien serviteur familier, à sa fille. Et luy commanda qu'il luy deist, le luy presentant, ces parolles : « Ton pere t'envoye ce present pour te consoler de la chose que plus tu aymes, comme tu l'as consolé, de ce que plus il aymoit. ». Or Sigismonde, non desmeue de sa cruelle delibaracion, s'estoit faict apporter (après le partement de son pere) des herbes et racines venimeuses, qu'elle distilla, & en feit de l'eau, pour la boire soudainement, si ce, dont elle douttoit, advenoit. Et quant le serviteur du prince fut venu à elle, & qu'il eut faict le present, & deit les parolles qu'il avoit chargé de dire, elle print le coupe avec

DroitsFiche : Équipe Tragiques Inventions, Madga Campanini (Université Ca' Foscari), Anne Réach-Ngô (UHA, IUF) ; EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR)

## Informations sur le fichier

Nom original : 1545 Le Maçon 6.JPG

Lien vers le [fichier](#)

Extension : image/jpeg

Poids : 0.1 Mo

Dimensions : 540 x 868 px

## Comment citer cette page

Notice rédigée par Équipe Tragiques Inventions, Magda Campanini (Univ. Ca' Foscari-Venezia), Anne Réach-Ngô (UHA, IUF) ; EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle) Consulté le 25/12/2025 sur la plate-forme EMAN :  
<https://eman-archives.org/tragiques-inventions/files/show/306>

Fichier créé par [Lisa Person](#) Fichier créé le 04/01/2021 Dernière modification le 19/06/2023